



→ **LA NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE DES ENTREPRISES ARTISTIQUES ET CULTURELLES**

Conséquences dans les règles d'embauche des salariés et dans l'établissement de la paie.

1 JOUR ▶▶

▶ **OBJECTIFS**

- ▶ Acquérir une vision d'ensemble de la convention collective dans le secteur du spectacle vivant subventionné
- ▶ Maîtriser la notion d'extension de champ d'application
- ▶ Comprendre les règles d'embauche, Cdi, Cdii, Cdd, Cdd d'Usage
- ▶ Connaître la durée et les horaires de travail, les déplacements, les emplois, la rémunération des artistes...
- ▶ Repérer les conséquences dans le calcul de la paie

▶ **PUBLIC & PRÉ-REQUIS**

- ▶ Responsable ou membre du service de la paie
- ▶ Chargé d'élaborer les contrats et de préparer ou réaliser les paies...

PLAN DE FORMATION

▶ **EFFECTIF | 6 - 10 PARTICIPANTS**

⊗ **Le cadre général des entreprises et les particularités du secteur spectacle vivant**

- Obligations des employeurs
- Obligations à l'embauche
- Les conventions collectives
- Rappel du contexte de négociation depuis 2004

⊗ **Le champ d'application**

- Notion d'extension de champ
- Précisions sur le secteur subventionné

⊗ **Les Contrats de travail**

- CDI et CDD du régime général
- CDII et CDD d'Usage
- Mentions minima obligatoires, période d'essai, rupture, indemnités

⊗ **Durée du travail**

- Temps de travail effectif, durée maximale
- Temps de pause, de repos

⊗ **Organisation du travail**

- Définition des déplacements, tournées et voyages
- Conditions de transports, de repos
- Horaires collectifs, individuels et forfait en jours
- Les heures supplémentaires et complémentaires
- Le travail de nuit, du dimanche, des jours fériés

⊗ **Classification des emplois et salaires minima**

- Nomenclatures et définitions des emplois
- Rémunération des répétitions et des représentations
- Artistes payés au cachet, au service de répétition
- Rémunérations des emplois hors artistes
- Les filières administration, communication et technique

⊗ **La protection sociale**

- La maladie et l'invalidité
- La prévoyance et les mutuelles

⊗ **L'impact de la convention dans le calcul de la paie**

*Remise d'un support écrit incluant le texte de la convention
GHS s'engage à vous faire travailler sur des cas pratiques et à répondre à des questions concrètes.*

Tarif: 380,00 € HT

▶ **PRATIQUE**

Intervenants

Laurent Therriat
Alain Bellebouche
Jérôme Guyon

Horaires

10h à 13h - 14h à 17h soit une durée de 6 h/jour

N° d'agrément | 11753874875

39, rue du Faubourg Poissonnière ▶ 75009 Paris

T 01 53 34 25 25 ▶ F 01 53 34 25 26 ▶ www.ghs.eu

SARL au capital de 14 400 euros RCS Paris B 327 920 955 N° TVA intracom FR32 327 920 955

▶ **AVEZ-VOUS BESOIN DE CETTE FORMATION ?**

- ▶ Vous savez qu'une convention a été étendue dès 2010 mais vous ne savez comment l'appliquer...
- ▶ Quelles différences entre cachet, forfait et service de répétitions ? Quel salaire minimum ?
- ▶ Faut-il compter le temps de route des techniciens en tournée ?
- ▶ Pouvez-vous négocier un forfait en jours avec un cadre permanent ?
- ▶ Une journée pour évoquer toutes ces questions qui concernent tous les employeurs du secteur subventionné !